



« La Grande Albanie : nécessité ou utopie? »

**Mémoire de géopolitique
du chef de bataillon Philippe MOTA
dans le cadre du séminaire
« Frontières ethniques et frontières politiques »**

Directeur : Monsieur Yves Plasseraud

Mars 2004

« La Grande Albanie : nécessité ou utopie? »

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : LA CONSTRUCTION DE L'ALBANIE

Histoire albanaise

Données géographiques et description ethnique

DEUXIEME PARTIE : LES PROBLEMES MAJEURS DE L'ALBANIE

Les sociétés pyramidales

Le système juridique

La mafia albanaise

TROISIEME PARTIE : GRANDE ALBANIE OU UNION EUROPEENNE

La notion de « Grande Albanie »

L'Albanie et l'Union européenne

1 INTRODUCTION :

L'Europe.

L'Europe des 15.

Puis l'Europe des 25.

Bientôt l'Europe à 27.

L'Europe est en constante évolution. Elle s'agrandit sans cesse passant de 15 à bientôt 27. Pourtant quelques pays sont écartés de cette construction. Certaines nations sont mises à part car elles sont à la limite de la zone géographique concernée. D'autres, manifestement situées en Europe, ne font toujours pas partie de cette Union européenne. C'est en particulier le cas de l'Albanie. A peine plus étendu que la Sicile, ce petit pays, dont les côtes sont à moins de 100 kilomètres de celles de l'Italie, n'a pas encore intégré l'Union européenne. Dictature pendant 46 ans, la jeune démocratie albanaise, née en 1991, éprouve de graves difficultés économiques qui peuvent expliquer cette non-adhésion à l'Union européenne.

Le conflit du Kosovo qui a pris fin en juin 1999, a mis sur le devant de la scène internationale cette population albanaise méconnue. Il a permis à chacun de prendre conscience des différences qui existent entre des peuples qui sont pourtant voisins. Il a aussi fait ressurgir un concept oublié : la construction de la Grande Albanie qui, pour certains, pourrait être la clé des différents problèmes récurrents dans cette zone géographique.

Or ce pays souhaite se rapprocher de Bruxelles. Il faut auparavant qu'il mette un terme à ses problèmes qui sont nombreux s'il veut avoir une réelle chance d'intégration et ne pas être mis au ban de l'Union européenne. Ce rapprochement, qui est certainement la solution pour ce pays, est totalement incompatible avec la construction de la Grande Albanie.

Cependant, intégrer dans un monde occidental démocratique un pays où règnent mafia et corruption entraînant pauvreté et sous-développement ne pourra être réalisé qu'avec un soutien important de la communauté internationale, et en particulier européenne.

Pour arriver à ce constat, il convient tout d'abord de se pencher sur l'histoire de ce pays et de ce peuple et de voir quelles en sont les ressources, d'étudier ensuite la façon dont est structurée l'Albanie et quels sont ses problèmes majeurs. Enfin, essayer d'envisager l'avenir de ce pays permettra de se pencher sur cette notion de Grande Albanie et de la mettre en balance avec une éventuelle intégration au sein de l'Union européenne.

2 LA CONSTRUCTION DE L'ALBANIE :

2.1 Histoire de l'Albanie :

Quatre étapes essentielles constituent l'histoire de ce pays :

- L'Antiquité et le Moyen Age,
- La conquête ottomane,
- Le XX^{ème} siècle,
- De l'après-guerre à aujourd'hui.

2.1.1 L'Antiquité et le Moyen Age :

Le territoire actuel des Albanais, colonisé par les Grecs au VII^{ème} siècle av. J.-C, passa sous la domination de Rome au II^{ème} siècle av. J.-C. Après la partition de l'Empire romain en 395, le territoire albanais fit partie de l'Empire romain d'Orient. Par la suite, comme le reste des Balkans, il fut envahi aux IV^{ème} -VI^{ème} siècles par les Wisigoths, les Antes, les Lombards, les Avars, et enfin par les Slaves, qui s'établirent par vagues successives à partir de 580. Province de l'Empire byzantin jusqu'au IX^{ème} siècle, le pays est ensuite envahi par les Bulgares (IX^{ème} -XI^{ème} siècle), puis reconquis en 1018 par l'empereur Basile II.

Au XI^{ème} siècle, l'Albanie excita les appétits des Normands. Le passage de la première croisade (1096) s'accompagna de grands ravages, mais trois expéditions normandes, entre 1107 et 1185, échouèrent.

En 1190, à la faveur de l'affaiblissement de l'Empire byzantin, ravagé par la quatrième croisade en 1204, se crée la principauté d'Albanie qui constitue le premier État albanais : la principauté, qui s'étend entre les fleuves Shkumbin et Drin, établit sa capitale à Krujë¹.

Au XIII^{ème} siècle, le roi de Sicile Charles I^{er} d'Anjou, frère de saint Louis, débarque en Albanie où il proclame un éphémère royaume. La domination angevine s'écroule en effet bientôt sous les attaques de l'Empire serbe d'Etienne Douchan (1331-1355), dont la mort plonge le pays dans l'anarchie.

¹ cf annexe 1

D'une mosaïque de petits États régis par des seigneurs albanais en conflit permanent, émergent alors deux principautés rivales : une à Durrës avec Charles Topia, l'autre à Shkodër (Shkodra) avec les princes Balsha.

2.1.2 La conquête ottomane :

A la fin du XV^{ème} siècle, l'Albanie est submergée par les Ottomans, en dépit d'une farouche résistance rassemblée derrière Gjergj Kastriot Skënderbeg¹. Pendant près d'un quart de siècle, ce héros national - salué par le pape Nicolas V du nom « d'athlète du Christ » - inflige de rudes défaites aux troupes turques, sans toutefois parvenir à les chasser. Après la mort de Skanderbeg l'Albanie retombe dans les déchirements féodaux, et le sultan Murat II achève de réduire cette citadelle avancée de la chrétienté.

L'histoire de l'Albanie sous l'occupation ottomane, du XVI^{ème} siècle jusqu'à 1912, est une succession de révoltes qui échouèrent toutes, les plus célèbres restant celle des Bushati à Shkodër (1796) et celle d'Ali Pacha de Tepelena (1822). Au cours des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, l'Albanie s'islamisa en grande partie, et fournit de nombreux soldats et fonctionnaires (notamment plusieurs vizirs et cinq grands vizirs) à l'Empire ottoman. Les raisons de ces conversions résidaient essentiellement dans le statut social et les intérêts économiques qui découlaient de la profession de foi en l'islam, mais résultaient aussi des jeux d'alliance entre les clans.

La guerre russo-turque de 1877-1878, conclue par le traité de San Stefano, provoque le réveil éclatant du sentiment national albanais. En effet, ce traité cède aux puissances victorieuses les territoires conquis de l'Albanie : le Sud aux Grecs, le Nord aux Serbes et l'Est aux Bulgares. Face à ce démembrement et tandis que se prépare le congrès de Berlin², les représentants albanais des diverses communautés se réunissent à Prizren et décident de créer une ligue armée dans le but de défendre le pays et d'obtenir l'autonomie. Connue sous le nom de Ligue de Prizren, elle fut détruite par les Turcs et les puissances européennes, mais elle fut une étape importante de la renaissance du sentiment national albanais.

¹ Georges Castriota Skanderbeg, 1403-1468.

² 13 juin 1878

2.1.3 Le XX^{ème} siècle :

Le 28 novembre 1912, après presque cinq siècles d'occupation ottomane, l'Albanie accède finalement à l'indépendance, mais cela soulève de nombreux problèmes dans une péninsule balkanique déchirée par la guerre. Le 17 décembre s'ouvre à Londres la conférence des ambassadeurs des six grandes puissances afin d'examiner le statut international de l'Albanie. Celle-ci est reconnue, le 29 juillet 1913, comme « principauté souveraine héréditaire et neutre sous la garantie des grandes puissances ». Sa superficie est limitée à 28000 km², et laisse en dehors de ses frontières toute la région du Kosovo, cédée à la Serbie. Le nouveau roi choisi pour l'Albanie est un prince allemand, Guillaume de Wied (1876-1945), ignorant tout du pays, et dont le règne durera seulement 6 mois.

A la fin de la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle elle fut successivement envahie par les armées des deux camps, l'Albanie retrouve une éphémère indépendance. La conférence de la paix, à Paris, reconnaît son statut international et elle est admise à la Société des Nations le 17 décembre 1920. La conférence des ambassadeurs de quatre pays¹, chargée de fixer les frontières, restitue à l'Albanie les villages d'Epire du Nord, mais laisse au Monténégro les localités revendiquées par l'Albanie.

Les premières élections de l'Albanie indépendante se déroulent en avril 1921, opposant les conservateurs, rassemblés autour du parti progressiste, et les réformateurs organisés autour du parti populaire, dont l'un des dirigeants est l'évêque et écrivain Fan S. Noli (1882-1965). C'est à cette époque qu'intervient Ahmet bey Zogu (1895-1961), grand féodal de la région de Mati et membre du parti populaire. Ministre de l'Intérieur, puis Premier ministre (décembre 1922), il forme un nouveau gouvernement, qui démissionne deux ans plus tard face à l'opposition organisée derrière Fan Noli et Avni Rustemi.

Le 16 juin 1924 est formé le gouvernement démocratique et libéral dirigé par Fan Noli, qui tente, en six mois, des réformes importantes afin de faire passer le pays du stade féodal à une démocratie (au sens que le président américain Wilson entendait donner à ce terme). Mais Ahmet Zogu, soutenu par les Yougoslaves, prépare une intervention militaire et s'empare du pouvoir : le 31 janvier 1925, il est élu président de la République proclamée par l'Assemblée constituante. Le 1^{er} septembre 1928, il se proclame roi d'Albanie, sous le nom de Zog I^{er}, et fait élaborer une nouvelle législation inspirée du droit européen; il promulgue un code civil, un code pénal et un code commercial, et entame une importante

¹ France, Italie, Japon et Royaume-Uni

réforme agraire qui échoue devant les réticences des grands propriétaires terriens. Mais il s'enfonce dans les dettes envers l'Italie fasciste, qui exerce une influence politique et économique croissante en Albanie.

Le 7 avril 1939, Mussolini adresse à l'Albanie un ultimatum, suivi d'un bombardement. Le pays est envahi par les troupes fascistes, tandis que le roi Zog s'enfuit avec sa famille. Le 12 avril, une prétendue assemblée constituante réunie à Tirana offre le gouvernement à Victor Emmanuel III, qui s'arroge le titre de roi d'Albanie. Sous la fiction d'une Union personnelle, c'est une annexion pure et simple de l'Albanie par l'Italie. Le Duce impose les lois fascistes et, dès le début de la Seconde Guerre mondiale, s'applique à créer la Grande Albanie, territoire dont les frontières correspondaient aux limites ethniques du peuple albanais et qui englobait le Kosovo, la Macédoine et la Tchamérie.

Toutefois, la résistance albanaise s'organise autour du parti communiste d'Albanie, sous la direction d'Enver Hodja et en liaison avec le mouvement de Tito en Yougoslavie. En septembre 1942, la Conférence de libération nationale regroupe communistes et nationalistes de diverses tendances et donne naissance au Front de libération national (FLN). Après la capitulation de l'Italie, le 8 septembre 1943, le pays subit l'occupation nazie, bien plus sanglante que celle des fascistes italiens.

Le 28 novembre 1944, toute l'Albanie est libérée et en janvier 1946, la république populaire d'Albanie est proclamée. Derrière le « rideau de fer », le pays s'engage dans le camp socialiste.

2.1.4 De l'après-guerre à aujourd'hui :

Voulant affirmer une fidélité intransigeante aux dogmes du marxisme-léninisme, l'Albanie rompit d'abord avec la Yougoslavie en 1948, puis avec l'URSS en 1961, et enfin avec la Chine maoïste en 1977. Après cette séparation d'avec l'ensemble du camp socialiste, au lieu de se rapprocher de l'Europe, l'Albanie s'enferme au contraire dans un isolement total. Dirigée d'une main de fer par Enver Hodja, le pays devient alors l'une des dictatures les plus dures des pays de l'Est. Ramiz Alia succéda à Enver Hodja, décédé en 1985.

A partir du printemps 1990, face au mécontentement général, le gouvernement communiste fut amené à annoncer des réformes politiques et économiques. Mais il a fallu la chute du mur de Berlin, la révolution en Roumanie, les exodes massifs de juillet 1990, l'intensification de la pression internationale et la révolte des étudiants de Tirana pour que,

le 11 décembre 1990, le multipartisme soit enfin instauré. Lors des premières élections libres (mars 1991), les communistes au pouvoir parvinrent à s'assurer la majorité au Parlement, et Ramiz Alia fut réélu à la tête de l'État en avril 1991.

Mais grèves et manifestations contraignirent le gouvernement à organiser des élections législatives (mars 1992), qui furent remportées par le parti démocratique. Après la démission de Ramiz Alia, Sali Berisha fut élu président de la République, mais la victoire de l'opposition socialiste aux élections législatives du 29 juin 1997, le força à démissionner. Un mois plus tard, Rexhep Mejdani, le secrétaire général du Parti socialiste, élu à la présidence de la République albanaise, leva l'état d'urgence en vigueur depuis cinq mois et nomma Fatos Nano Premier ministre. Peu après, les soldats de la Force multinationale de protection (FMP) quittèrent le pays, tandis que les forces gouvernementales reprenaient progressivement le contrôle du territoire.

La vie politique a cependant tardé à se normaliser, le Parti démocrate de S. Berisha boycottant les travaux du Parlement et organisant presque quotidiennement des manifestations. En septembre 1998 éclataient de nouvelles émeutes, S. Berisha tentant de reprendre le pouvoir avec l'appui de la rue. Il reprochait notamment au gouvernement de F. Nano son manque d'engagement vis-à-vis de la tragédie qui était en train de se nouer au Kosovo, alors que lui-même prenait fait et cause pour l'Armée de libération du Kosovo (UCK).

Dans cette crise, F. Nano n'adoptait en effet aucune position particulière. En octobre, sous la pression des mouvements de contestation orchestrés par les partisans de S. Berisha, le Premier ministre fut contraint de démissionner et le président Mejdani désigna Pandeli Majko pour lui succéder à la tête du gouvernement.

L'échec des négociations de Rambouillet sur le Kosovo, en mars 1999, et le développement des exactions des forces militaires et des milices serbes dans cette région, provoquèrent un afflux de réfugiés (près de 400000 personnes totalement démunies venant en quelques semaines s'ajouter aux quelques 50000 que l'Albanie avait déjà accueillies depuis un an) mettant à l'épreuve les capacités d'accueil et d'adaptation de ce petit pays convalescent.

Privées de tout moyen devant la crise qui les frappait, et inquiètes du jeu que Belgrade semblait souhaiter les voir jouer dans ce conflit, les autorités albanaises ouvrirent largement leur territoire aux forces de l'OTAN et aux organisations humanitaires. A la fin

de l'année, le Premier ministre Pandeli Majko, politiquement fragilisé, fut remplacé par le socialiste, Ilir Meta, qui s'entoura de douze des seize membres de l'ancien gouvernement.

Cette guerre du Kosovo a permis à l'Albanie de se rapprocher de l'Union européenne, des pays de l'OTAN et particulièrement des États-Unis.

Ces données historiques doivent être complétées par les données géographiques, démographiques ou ethniques qui caractérisent ce pays le plus pauvre d'Europe si l'on veut appréhender correctement l'idée d'une Grande Albanie.

2.2 Données géographiques, démographiques, ethniques et linguistiques:

2.2.1 Données géographiques, démographiques et économiques:

La République d'Albanie a une surface d'environ 28800 km² ce qui est à peine plus grand que la Sicile. Ce pays fait 300 km du nord au sud et entre 80 et 120 km d'est en ouest. Il à 2753m.

La possède des frontières communes avec le Monténégro, la Grèce, la République de Serbie et la Macédoine. Sa frontière ouest est la mer Adriatique.

Le relief albanais est principalement constitué d'une plaine côtière qui couvre environ le cinquième du pays et de massifs montagneux dont le point culminant est le Maja e Korabit qui culmine population albanaise est forte de 3,54 millions d'habitants. La capitale est Tirana qui compte 300000 habitants. Cette population est répartie pour 37% en ville et 63% en milieu rural. Le taux de natalité est de 2,3 enfants par femme et la croissance de la population est d'environ 1% par an ce qui classe ce pays au 130^{ème} rang mondial. En comparaison, l'Afghanistan a un taux de croissance de la population de 5,4% (1^{er} rang mondial) et la France de 0.4% par an (142^{ème} rang mondial). Le taux de mortalité infantile est de 31‰, ce qui classe l'Albanie au 86^{ème} rang mondial. (l'Afghanistan a un taux de mortalité infantile de 172‰, alors que la France a un taux de 8‰). Le taux d'alphabétisation est de 72%. 80% des hommes et 63% des femmes savent lire et écrire.

Le produit intérieur brut (PIB) de l'Albanie est de 3,3 milliards de dollars¹, ce qui représente un PIB par habitant de 197 dollars. Cela met l'Albanie au 156^{ème} rang mondial.

¹ Voir annexe 3

A titre de comparaison, le Lichtenstein a un PIB par habitant de 54607 dollars, la France de 23149 dollars et l'Angola de 18 dollars.

L'Albanie exporte principalement de l'asphalte, de l'électricité, de l'huile non raffinée, des légumes, des fruits et du tabac. En contrepartie, ses principales importations sont des machines, des biens de consommations et des céréales. Pour l'exportation comme pour l'importation, ses principaux partenaires sont l'Italie, l'Allemagne ou la Grèce.

Enfin, ce pays possède quelques ressources naturelles dont les principales sont le pétrole, le gaz naturel, la houille, le chrome, le cuivre, le bois de construction ou le nickel.

2.2.2 Données ethnolinguistiques :

La population albanaise est une des plus homogènes. Elle est composée à 93% d'Albanais, à 2% de Grecs et pour 5% d'autres origines (Vlachs, Roms, Serbes et Bulgares).

Les Albanais appellent leur langue « shqip », et se sont toujours nommés eux-mêmes « Shqiptarë » (« habitants des rochers »).

Ce n'est qu'au XIII^{ème} siècle que leur pays porte le nom latin d'Albanie, qui vient d'une tribu illyrienne, les « Albanoï », dont fit état Ptolémée au II^{ème} siècle de notre ère. L'albanais constitue l'une des plus anciennes langues d'Europe.

Précisons que la langue albanaise présente deux variétés linguistiques principales parlées dans des proportions plus ou moins égales : le guègue et le tosque. Le guègue est parlé au nord du pays, ainsi qu'au Monténégro, au Kosovo et en Macédoine. Quant au tosque, il est employé au sud de l'Albanie mais aussi en Grèce et dans la région macédonienne du lac de Prespa. C'est depuis 1944 que l'albanais officiel a été normalisé à partir du tosque. La réunification des deux variétés linguistiques a permis la création d'une langue littéraire, laquelle semble avoir été acceptée par tous les Albanais.

Les albanophones ne résident pas tous en Albanie. On estime que, avant la guerre du Kosovo de 1999, environ 1,6 millions d'Albanais vivaient dans la province serbe du Kosovo, et qu'ils étaient 490000 en Macédoine et 140000 au Monténégro. Après la guerre, 450000 Kosovars avaient trouvé refuge en Albanie, 230000 en Macédoine, 65000 au Monténégro et 20000 en Bosnie-Herzégovine, sans compter les dizaines de milliers d'autres dans les pays de l'OTAN. Les albanophones sont fortement majoritaires en Albanie et au Kosovo. Ils sont également majoritaires au nord-est de la Macédoine, mais minoritaires au Monténégro.

Les albanophones forment une forte diaspora de plus de cinq millions de personnes dans cette région des Balkans. On comprendra pourquoi les États voisins de l'Albanie, c'est-à-dire la Serbie, le Monténégro et surtout la Macédoine, craignent le nationalisme albanais dans la mesure où il pourrait entraîner la sécession d'une partie de leur pays au profit d'une Grande Albanie. Les plus grands perdants seraient sans doute la Serbie (sécession éventuelle du Kosovo) et la fragile Macédoine (petit état de 2,1 millions d'habitants dont 23% d'albanophones).

Dans l'Albanie d'aujourd'hui, les 100000 Tsiganes (3%), les 60000 Grecs (1,7%), les 30000 Macédoniens (0,8%), les 20000 Aroumains (0,6%) et les 20000 Monténégrins (0,6%) constituent les groupes minoritaires¹. Les statistiques officielles établissaient les minorités à 64816 individus, soit 2 % de la population. Toutefois, ces résultats n'indiquent pas le nombre de Tsiganes et d'Aroumains pour lesquels le recensement de 1989 n'avait pas prévu de « colonnes spéciales ».

Les minorités grecques - au nombre de 60000 selon les données officielles, mais de 280000 d'après le gouvernement grec - sont concentrées dans le sud de l'Albanie près de la frontière grecque, dans les districts de Gjirokaster, de Saranda et de Delvina. Le district de Saranda comprend 64 villages, dont 35 sont majoritairement habités par des membres de la minorité grecque et les autres par des Albanais de souche. Le district de Delvina compte 37 villages, dont 18 abritent des membres de la minorité grecque et quatre autres ont une population mélangée, comprenant des Albanais de souche et des Grecs. Dans ce district, la minorité nationale grecque est forte de 15 000 personnes environ et est concentrée surtout dans la ville de Delvina.

Les Macédoniens, pour leur part, sont regroupés à l'est de l'Albanie près de la Macédoine, dans la région de Prespa. Neuf villages sont situés sur cette frontière². Du point de vue administratif, les neuf villages où vivent des membres de la minorité nationale macédonienne constituent une commune, la commune de Prespa. Le centre de cette commune est occupé par le village de Pusteci.

¹ Les informations officielles les plus récentes (1989) concernant le nombre des membres des minorités nationales en Albanie proviennent du Bureau de la statistique (devenu l'Institut de la statistique - INSTAT -, un organisme rattaché au Conseil des ministres)

² Lajthiza, Pusteci, Zaroshka, Cerja, Shulini, Gollomboqi, Gorica e Vogel, Bezmishti et Gorica e Madhe.

La minorité nationale monténégrine vit pour l'essentiel dans quelques petits villages de la région de Vraça, au nord de la ville de Shkoder (dans le nord-ouest de l'Albanie), près du lac du même nom et non loin de la frontière avec le Monténégro.

Quant aux Aroumains, ils sont concentrés, d'une part, au sud-ouest près de la mer Adriatique, d'autre part, au sud-est près de la Grèce, c'est-à-dire dans les mêmes régions que la minorité grecque. Il est difficile de dénombrer avec exactitude les membres de la minorité aroumaine, car ils sont habituellement inclus dans la minorité orthodoxe grecque à cause de leur religion. Enfin, les minorités tsiganes sont davantage dispersées sur l'ensemble du territoire.

Précisons enfin que toutes les langues parlées en Albanie appartiennent à la famille indo-européenne. L'albanais et le grec constituent chacun une sous-famille, le tsigane fait partie du groupe indo-iranien, l'aroumain est une langue romane apparentée au roumain, alors que le macédonien appartient au groupe slave.

En 1967, au moment où le gouvernement albanais a aboli toutes les institutions religieuses, on estimait que 70 % des Albanais étaient musulmans, le reste de la population se partageant entre orthodoxes (18 %) et catholiques (12 %). La liberté de religion n'a été rétablie qu'en 1990.

Après avoir fait un rappel historique et une description tant géographique qu'ethnique de ce pays, il est utile de comprendre ce qui entrave actuellement le développement de l'Albanie et a provoqué ce sentiment, parfois relayé par les médias suite au conflit du Kosovo, de volonté expansionniste.

3 LES PROBLÈMES MAJEURS DE L'ALBANIE :

Pour gérer cette diversité de peuples, l'Albanie a adopté au fil des années des structures particulières de tous ordres.

Celles-ci ont amené la nation albanaise dans un état de délabrement dont elle essaye de sortir actuellement. Tantôt basé sur des traditions parfois archaïques, tantôt la proie d'opportunistes peu scrupuleux, ce pays a inexorablement sombré aussi bien économiquement que socialement ou culturellement. C'est en partie ce retard généralisé qui a provoqué la résurgence de sentiments ultra nationalistes. Il convient donc de s'attarder sur ces « structures » pour mieux comprendre le mode de pensée des Albanais.

3.1 Les sociétés pyramidales :

Ces sociétés pyramidales ont entraîné l'insurrection en Albanie au début de l'année 1997. Organismes financiers, elles proposaient aux albanais des taux d'intérêt sans aucune commune mesure avec les banques traditionnelles (de l'ordre de 60 à 80 %). Elles étaient fondées sur l'afflux massif et constant d'épargnants.

Le gouvernement de l'époque a encouragé les albanais à profiter de ces taux d'intérêt et nombreux furent les Albanais qui ont cru au miracle. Environ 80% des ménages albanais avaient placé toute leur épargne dans ces sociétés financières qui n'ont bien sûr pas pu tenir leurs engagements.

Ces « pyramides » se sont donc effondrées début 1997, entraînant mécontentement et révolte au sein de la population albanaise. Le gouvernement, tenu pour responsable, a été largement contesté, et cette insatisfaction quasi générale a pris la forme d'émeutes violentes provoquant l'intervention d'une force internationale en 1997.

Cette crise économique a plongé le pays dans un état de pauvreté quasi général. Seuls quelques nantis, le plus souvent corrompus, ont réussi à sauver leur fortune, cela ne faisant qu'accroître les sentiments de révolte et d'injustice de la population albanaise.

Mais cette crise économique n'est pas la seule difficulté de ce pays.

Son système judiciaire présente aussi de fortes lacunes car il fonctionne encore sur des fondements traditionnels et archaïques totalement inadaptés à un pays voulant jouer un rôle sur la scène internationale.

3.2 Les clans ou Kanun ou l'organisation juridique albanaise :

Le Kanun est un mot venant du grec. Il s'agit d'un code coutumier remontant au XV^{ème} siècle qui ne se réduit pas uniquement à la « gjakmarrja », littéralement « reprise du sang », mais qui forme un ensemble de règles. Ce code, qui prévoit des procédures civiles comme pénales, n'a jamais véritablement cessé de fonctionner en parallèle avec d'autres cadres juridiques plus officiels.

Il existe plusieurs variantes du Kanun :

- celui de Dukagjin dans les montagnes de Lezhë et de Shkodër, et jusqu'au Kosovo dans les régions de Pejë, Gjakovë et Prizrën
- celui de Skanderbey dans les régions centrales du Mat et de Dibër

Mais il s'en dégage une profonde unité. Le Kanun limitait strictement la reprise du sang en édictant des règles par rapport aux victimes. A un meurtre ne devait répondre qu'un seul autre meurtre. Les femmes et les enfants ainsi que les prêtres catholiques en étaient exclus malgré quelques exceptions difficiles à comprendre aujourd'hui (épouses trahissant les lois de l'hospitalité, cas d'adultère ou d'homicide involontaire). La complicité de meurtre pouvait également déclencher la « gjakmarrja ». Le propriétaire du fusil ou du râtelier dont celui-ci se serait détaché était également tenu pour responsable en cas d'accident.

Toute reprise de sang était soumise à un rituel précis : précédé d'une annonce et d'une trêve de 24 heures, le meurtrier devant participer aux obsèques et au repas funèbre en l'honneur de la victime, la « gjakmarrja » pouvait être différée pour une nouvelle trêve de 30 jours laissant aux amis le temps d'entamer les négociations avec la famille de la victime. Des compensations financières pouvaient être versées. A l'issue d'une négociation réussie, un repas dans la maison de l'assassin et une cérémonie d'échange de sang entre les chefs des deux familles sanctionnaient la réconciliation.

Les conditions dans lesquelles les familles impliquées peuvent se réconcilier sont donc énoncées par le Kanun. Il pouvait y avoir l'intervention d'une autorité supérieure : le Sultan, le Vali de Shkodër ont pris part à plusieurs procédures de réconciliation. Des médiateurs sont sollicités pour négocier le prix du sang et les garanties selon lesquelles la réconciliation se fera.

On remarque qu'au cours de la période moderne (entre la Seconde guerre mondiale et la fin du XX^{ème} siècle) les traits principaux de la reprise du sang dans les territoires du nord de l'Albanie, évoluent vers une plus grande barbarie, et non vers la tolérance. L'application d'un Kanun « ancien » a été dépassée par l'utilisation dévoyée d'un Kanun « moderne » au profit de vengeances privées et de règlements de comptes mafieux. Le spectre des assassinats par vengeance s'est finalement élargi à tous les membres de la communauté albanaise, y compris aux femmes et même aux enfants. L'organisation juridique édictée par le Kanun n'arrive plus à canaliser les énergies meurtrières.

A l'heure actuelle, la vendetta en Albanie fait partie des préoccupations de la société civile car elle touche de nombreuses familles, situées principalement dans la moitié nord du pays. Elle n'est pas considérée comme une question majeure relevant de l'État. De ce fait, elle demeure en dehors des champs d'interrogations du gouvernement albanais. Mais dans tous les cas, le Parlement se refuse à faire référence au Kanun pour résoudre les cas de vendetta.

Les données qui suivent émanent du ministère de la Justice albanais. Elles illustrent bien l'existence de ce mode de justice encore d'actualité aujourd'hui.

- Les assassinats :

Les autorités ont noté une diminution des assassinats entre 1998 et 2003 avec, pour cette période, un total de 330 cas d'homicides clairement liés à des règlements de compte pouvant être associés au Kanun. Mais ce serait 10 000 personnes qui auraient à subir, de près ou de loin, les méfaits du Kanun. L'activité criminelle varie, selon les années, en fonction de la stabilité politique et économique, de l'activité déployée par la justice et la police. Les autorités ont dénombré dans l'ensemble du pays :

- En 1978, 573 assassinats dont 45 intrinsèquement liés au Kanun
- En 1979, 497 dont 41 intrinsèquement liés au Kanun

- En 2000, 275 dont 18 intrinsèquement liés au Kanun
- En 2001, 208 dont 19 intrinsèquement liés au Kanun
- En 2002, 179 dont 12 intrinsèquement liés au Kanun

En 2002, l'action de la police a permis l'arrestation de 77 auteurs de vendettas parmi les meurtriers recherchés.

- Les familles cloîtrées :

Il s'agit de familles obligées de rester enfermées pour éviter toutes représailles dues au kanun.

On relève également une baisse du nombre de ces familles cloîtrées entre 2000 et 2002 : de 2500 à 1378 familles « élargies ».

A Shkodër, certaines sources évoquent le nombre de 460 familles qui seraient retranchées chez elles. Selon la presse, elles seraient 600. L'Institut pour la démocratisation et la médiation, qui travaille dans cette ville, en a recensé 250. A Tropoje, 81 familles seraient concernées.

Selon le Comité national de réconciliation, elles seraient, au nord du pays, de l'ordre de :

- 67 dans le district de la Grande Malesie,
- 49 dans celui de Kukës,
- 48 dans celui de Burrel.

Il s'agit là des régions où la tradition historique du Kanun est la plus forte et la pression de l'opinion publique la plus marquée. En même temps, c'est là aussi que l'on trouve le plus grand nombre d'associations de réconciliation actives, et que l'on a assisté, ces dernières années, à la diminution la plus rapide des cas de vendetta.

On note cependant un phénomène d'extension géographique de la vendetta en raison d'un fort mouvement d'émigration interne qui a poussé les populations rurales du Nord vers l'Albanie centrale où elles vivent cloîtrées. On recense également des familles qui, bien que soumises à un changement brusque de leur environnement économique et social, sont encore victimes de la vendetta et vivent cloîtrées. On en dénombre 140 à Tirana, 98 à Durrës, 111 à Vlora, 62 à Berat, 33 à Lushnja, des régions d'Albanie qui se trouvaient traditionnellement en dehors de la zone d'influence du Kanun du Nord.

- Les enfants privés de liberté :

Les données qui concernent plus particulièrement le cas des enfants fluctuent, elles aussi, en fonction de leur source. Selon le ministère albanais de l'éducation nationale, les enfants privés de scolarité parce que cloîtrés chez leurs parents, seraient très exactement 147 fin 2002. Une association qui s'occupe de réconciliation, en compterait 400. D'autres chiffres repris dans les médias parlent de 800...

De nos jours, la pratique de la vendetta a peu à voir avec les coutumes réunies au sein de l'ancien Kanun. Il s'agit plutôt d'un phénomène nouveau, lié aux incertitudes pesant sur la société post-communiste depuis le début des années 1990, qui n'entretient qu'une liaison formelle et superficielle avec le Kanun pour mieux dissimuler son absence de contenu et de respect intrinsèque des règles qui régissent toute société démocratique.

Les facteurs favorisant les déviations du Kanun sont nombreux :

- la faiblesse et la corruption endémique de la justice qui contraignent les personnes à se tourner vers un cadre juridique ancestral obsolète pour régler des conflits de la vie actuelle ;
- la destruction de tout système de valeurs après la chute du régime communiste sans que la société, en transition vers une économie de marché depuis plus d'une décennie, n'ait réussi à construire de nouveaux repères plus solides ;
- les conflits nés autour du problème du régime de la propriété, héritage de la période communiste qui n'est toujours pas réglé ;
- les migrations répétées de citoyens déracinés qui les transforment en exclus.

Le Kanun a connu un regain d'activité après la chute de la dictature communiste à la fin des années 1980. Certains disent que l'abolition de la peine de mort, durant la décennie quatre vingt dix, aurait participé à la reprise de la vendetta. En réalité, elle avait repris bien avant. Du point de vue sociologique, il serait extrêmement réducteur d'appréhender la vendetta comme uniquement « folklorique ».

De nos jours, la société albanaise s'applique déjà à lutter contre les dérives de la vendetta, au travers de nombreuses commissions locales de réconciliation. Sans être entièrement couronnés de succès, leurs efforts sont loin d'être totalement vains. Mais la faiblesse de l'État de droit et les retards pris dans l'établissement de structures solides au niveau local, ont joué en défaveur du règlement des conflits, surtout de ceux qui sont liés au droit de la propriété.

Depuis deux ans, le Parlement a entamé un long processus législatif visant à renforcer le dispositif légal pour lutter contre les faiblesses de l'État de droit.

En 2002, le renforcement de la loi et l'action conjointe de la police ont eu des effets positifs, notamment dans la région de Shkodër, pour lutter contre les auteurs de vendettas.

Les pouvoirs publics prennent progressivement conscience que le règlement de ce problème passe obligatoirement par l'action en commun de structures spécialisées au niveau de la police comme de la justice. Des associations conduisent déjà des actions sur le terrain, comme la Fondation pour la solution des conflits. Mais à côté de ces démarches au niveau des services de l'État comme à celui des citoyens, les représentants parlementaires sont également conscients, qu'à leur niveau, ils doivent participer à l'action nationale de réconciliation et à la résolution de conflits meurtriers avant qu'il ne soit trop tard. Le problème de la vendetta est un sujet propre à transcender les clivages traditionnels entre les différentes formations politiques de la majorité et de l'opposition.

Des pas positifs ont déjà été faits. D'autres sont encore à faire :

- un processus de collecte des armes est engagé depuis 1998 ;
- la régulation des problèmes liés au régime de propriété par la loi est en cours ;
- la lutte contre la criminalité organisée est une priorité du gouvernement albanais ;
- la multiplication des échanges d'expérience avec des partenaires étrangers, aussi bien au niveau de l'éducation que de l'économie ;
- le travail de terrain des associations en Albanie qui participent à l'apprentissage de l'intérêt public pour adoucir le passage abrupt d'une société au collectivisme forcé à une individualisation constructive de ses composantes ;
- les médias ont un rôle à jouer pour mettre en avant les expériences de réconciliation réussies et témoigner du rôle de l'État, afin de créer un climat de tolérance « zéro » face aux actes de vendetta ;

- le processus d'intégration européenne, en développant les échanges dynamiques, doit forcément participer à l'élimination du phénomène de la vendetta dans la société albanaise, en l'encrant plus avant dans un attachement à l'État de droit.

Ce système de droit archaïque a permis la naissance d'un autre fléau qu'est la mafia albanaise. Celle-ci est omniprésente et bien sûr est un frein indéniable à l'évolution de cette jeune démocratie.

3.3 La mafia :

L'effondrement de l'URSS, la guerre dans les Balkans ou la rétrocession de Hong Kong (juillet 1997) et de Macao (décembre 1999) à la Chine populaire ont permis au crime organisé de prospérer.

Le conflit dans les Balkans a facilité le trafic d'héroïne vers l'Europe par cette région, et l'afflux, vers l'UE, de réfugiés et de migrants en provenance des zones de combat a vu l'émergence de mafias albanaises redoutables, dont le rôle a été démontré dans plusieurs affaires de stupéfiants, d'immigration clandestine et de prostitution. Ces mafias se sont durablement installées en Italie, où elles ont passé des accords avec les Siciliens, planté du cannabis dans les Pouilles et la Calabre, et tenteraient actuellement d'écarter les organisations italiennes. En France, elles se développent également, profitant notamment d'une forte communauté en région Rhône-Alpes, non loin de la Suisse où vivent de nombreux Kosovars.

La mafia albanaise a établi un véritable cartel sur la prostitution. Elle s'occupe de plus de 65 % du trafic des femmes dans les Balkans. Dans l'espace Schengen, elle s'est durablement installée en Italie, en France, en Belgique et en Grande-Bretagne. En France, plus de 60 % des prostituées sont étrangères, dont 35 % sont originaires des PECO¹ et des Balkans ; à Bruxelles et à Anvers, les gangs albanais ont livré bataille aux Turcs et aux Kurdes pour s'emparer des maisons d'abattage ; dans le quartier londonien de Soho, la police a récemment estimé que ces mêmes gangs contrôlaient environ 75 % de la

¹ PECO : Pays de l'Europe Centrale et Orientale

prostitution - et qu'étaient envoyés chaque année en Albanie plus de 18 millions d'euros, fruits de cette exploitation.

Trois raisons expliquent que l'Albanie soit devenue une plaque tournante des trafics mafieux.

- Sa situation géographique, à la croisée des trafics transitant de l'Orient et de la Russie vers l'Europe occidentale par la Grèce, la Macédoine et le Kosovo, puis la mer Adriatique, le Monténégro et la Bosnie.
- Sa situation économique : la misère est un terreau pour la criminalité. L'effondrement des sociétés pyramidales ne pouvait que provoquer l'émergence d'un tel phénomène mafieux.
- Troisième raison, un terrain propice : les mafias italienne, slaves, grecque, turque, kosovar venues s'implanter dans ce pays désesparé y ont retrouvé les codes d'honneur, les règles patriarcales et claniques, fondements de toutes les mafias.

L'Albanie n'est qu'une pièce dans cette lutte, et combattre le crime organisé demande d'engager une guerre qui dépasse son cadre. Si l'on n'entreprend pas une guerre, on ne peut pas exclure que des États balkaniques puissent devenir une région où, comme en Amérique latine, des cartels mafieux aient le pouvoir.

L'Albanie a connu une transition tortueuse traversée de violentes crises intérieures, elle a payé son tribut aux effets de l'implosion de l'ex-Yougoslavie. L'absence de progrès dans le domaine économique ne ferait qu'aggraver encore la situation, pèserait fortement sur le développement durable du pays et compromettrait par conséquent la mise en œuvre d'un futur accord de stabilisation et d'association.

Il serait donc judicieux de se demander si l'essor économique de ce pays le plus pauvre d'Europe n'est pas la solution à tous ses problèmes, qu'ils soient mafieux, claniques ou autres. Or dans certains esprits, cet essor ne peut avoir lieu qu'à une seule condition qui est la construction de la Grande Albanie.

4 GRANDE ALBANIE OU UNION EUROPÉENNE :

4.1 La Grande Albanie

4.1.1 Origine du concept :

En 1913, la Conférence de Londres reconnaît l'indépendance de l'Albanie, mais ne considère pas les Albanais en tant que nationalité et partage les territoires qu'ils peuplent avec la Serbie.

La question du Kosovo est née. Les puissances auraient été inspirées d'accorder attention à l'ouvrage d'un capitaine du génie, Léon Lamouche, qui écrivait en 1898 : « Cette région est en quelque sorte la quintessence de l'Europe orientale tout entière. Il n'est pas étonnant que de graves questions surgissent au milieu d'une population aussi mélangée, où les tendances et les intérêts s'entrecroisent d'une façon inextricable. »

Grande Serbie, nationalisme oustachi croate, Grande Bulgarie, chacune de ces idéologies irrédentistes a pour objet de redessiner les frontières de son pays en prenant pour référence le moment qui lui est le plus favorable dans le mouvement des invasions, migrations et guerres qui constituent l'histoire des Balkans. Lorsque les Albanais, vers 1870, se forgent leur « megalia idea », ils font référence à l'épopée de Skanderberg, mais jamais il n'y eut de « Grande Albanie » antique ou médiévale, leurs confins s'identifiant aux lieux où l'on parle albanais. Italiens et Allemands exploitèrent cette « idea » durant la seconde guerre mondiale, avant que le conflit du Kosovo ne la réanime.

Lorsque la guerre se termine au Kosovo, en juin 1999, une nouvelle guérilla ne tarde pas à apparaître dans la vallée de Presevo, une petite région du sud de la Serbie peuplée de quelque 100000 Albanais. L'Armée de libération de Presevo, Bujanovac et Medvedja (UCPMB) se retranche dans l'étroite bande de la « zone de sécurité », interdite d'accès aux forces yougoslaves par l'OTAN, qui court sur une épaisseur de cinq kilomètres le long des frontières du Kosovo.

Au printemps 2001, alors que les négociations de paix s'amorcent dans la vallée de Presevo, une autre guérilla albanaise se développe, sur une bien plus grande échelle, dans

la république voisine de Macédoine. Les Albanais y représentent à peu près un quart de la population, fortement concentré dans le nord-ouest du pays. L'Armée de libération nationale (UCK) contrôle vite toutes les régions montagneuses qui dominent les villes de Tetovo et de Kumanovo.

L'UCK de Macédoine se bat officiellement pour garantir des droits égaux aux Albanais de Macédoine, mais sans écarter l'hypothèse d'une partition du pays et du rattachement des régions albanaises à un nouvel État panalbanais. La communauté internationale apporte clairement son soutien aux autorités de Skopje et exclut toute hypothèse d'une partition de la Macédoine. L'Union européenne s'engage dans le processus de paix qui aboutit aux accords d'Ohrid, signés en août 2001. Les Albanais se voient reconnaître une égalité constitutionnelle avec les Macédoniens, et des droits accrus, notamment en matière linguistique et administrative.

Les élections législatives anticipées du 15 septembre de la même année viennent parachever le processus de paix, avec la victoire des sociaux-démocrates macédoniens, alliés pour l'occasion aux anciens guérilleros de l'UCK, reconvertis en Union démocratique pour l'intégration (BDI). La communauté internationale a pesé de tout son poids pour imposer cette étonnante alliance : l'intégration des anciens guérilleros dans le jeu politique normal est en effet perçue comme la clé de la paix.

Malgré cela, le chef de l'UCK, Ali Ahmeti, est loin de contrôler tous les groupes armés albanais, où s'entremêlent souvent revendications politiques et stratégies mafieuses. Les laissés-pour-compte du nouveau partage du pouvoir ne tardent pas à se regrouper - au moins formellement - sous le vocable d'Armée nationale albanaise (AKS).

Dans le même temps, de nouvelles tensions apparaissent dans la vallée de Presevo. Mi-février 2003, sept hommes fortement armés ont été arrêtés par la police serbe sur la frontière avec le Kosovo, et des milliers d'Albanais sont descendus dans les rues de Presevo pour réclamer leur libération. Menaçants, d'anciens commandants de l'UCPMB évoquent, depuis le Kosovo, l'émergence d'une nouvelle guérilla.

En fait, les mêmes réseaux sont à l'œuvre, derrière les UCK du Kosovo et de Macédoine et l'UCPMB. L'UCK du Kosovo est, officiellement, une émanation du Mouvement populaire du Kosovo (LPK), un groupuscule clandestin ultra nationaliste, à l'origine lié au régime stalinien albanais d'Enver Hodja. Le LPK est puissamment implanté dans la diaspora

albanaise, notamment en Suisse et en Allemagne. Il dispose de fonds considérables, gérés sous le nom de « Venlindja Therrët », « La Patrie appelle ».

Depuis la fin de l'année 2002, les spécialistes des milieux albanais en Suisse sont très inquiets : les collectes d'argent en faveur de « Venlindja Therrët » se seraient considérablement amplifiées. L'AKS affirme pouvoir réunir toutes les guérillas albanaises des Balkans.

Au-delà des effets d'annonce difficiles à vérifier, les stratèges de la Grande Albanie, n'osant prendre le risque d'un conflit ouvert et direct avec les forces internationales présentes au Kosovo, pourraient à nouveau faire le choix d'ouvrir des théâtres d'opération sur les « marges » du Kosovo. Avec un objectif très simple : précipiter la région dans le chaos, dans l'espoir que cela débouche, à terme, sur l'indépendance de la région et l'acceptation du principe de changements de frontières.

4.1.2 La question albanaise :

La question albanaise résulte de l'inadéquation de la réalité albanaise au modèle de l'État-nation : les frontières de l'État albanais ne correspondent pas aux limites de la nation albanaise.

On peut alors se demander pourquoi le regroupement de la nation albanaise ne s'est-il pas fait dans une Grande Albanie au moment de la reconnaissance de cette principauté souveraine en 1913.

Les raisons sont les suivantes :

- D'une part, parce que le nationalisme albanais est venu tard (après celui des Grecs et des Serbes). En 1912, la ligue de Prizren (au sud du Kosovo) demandait seulement une part d'autonomie face à l'Empire ottoman.
- D'autre part, parce que l'identité albanaise a du mal à se définir. Le critère religieux est inopérant (Albanais musulmans, mais aussi catholiques et orthodoxes). Reste l'unité linguistique, mais il existe bien des différences entre la langue du nord et celle du sud (d'Enver Hodja).
- Enfin, parce que l'identité albanaise est contestée par les Grecs et les Serbes qui ont des ambitions territoriales.

En fait, depuis cette période, le nationalisme albanais est resté faible. Cela peut s'expliquer pour diverses raisons qui semblent être les suivantes :

- la Grande Albanie n'a existé que grâce à l'Italie mussolinienne. Héritage lourd à porter....
- l'Albanie isolationniste d'Enver Hodja est restée à l'écart de toute revendication de Grande Albanie. L'État albanais est moins développé que ses périphéries peuplées d'Albanais (Kosovo, Macédoine où il existe une véritable prospérité de la partie albanaise de la Macédoine). L'Albanie est donc peu attractive.
- Actuellement, il n'y a pas de figure de leader nationaliste albanais.

En conséquence, même si pour certains la « Grande Albanie » semble être la solution de sortie de crise, avec en particulier un remodelage des frontières de cette zone géographique ayant pour but de coller au plus près des aires de peuplement ethnique, l'opinion publique albanaise ne souscrit pas dans sa majorité à ce concept. Elle n'émet aucun vœu en ce sens mais, en revanche, place tous ses espoirs sur la construction de l'Europe et l'adhésion de l'Albanie en son sein. C'est là le palliatif politique, économique et social mis en avant par les hommes politiques albanais pour juguler l'élan nationaliste qui s'est fait sentir à l'issue du conflit des Balkans. Il faut tout de même noter que ce rapprochement est loin d'être acquis et que l'Albanie doit encore fournir de gros efforts pour séduire les instances dirigeantes européennes.

A l'heure où l'Union européenne s'agrandit donc encore, l'Albanie souhaite aussi être convié à la table des convives. Or, il est clair qu'une des conditions pour y accéder est la stabilité des Balkans. Il est donc nécessaire de se pencher sur cette adhésion potentielle.

4.2 L'Albanie et l'Union européenne :

4.2.1 Modalités d'accession de l'Albanie au sein de l'Union européenne :

Actuellement les relations entre l'Albanie et l'Union européenne s'organisent autour d'un accord principal qu'est le processus de stabilisation et d'association.

Celui-ci, lancé en juin 1999 suppose :

- L'élaboration d'accords de stabilisation et d'association, dans la perspective d'une adhésion à l'Union européenne dès que les critères de Copenhague seront respectés. Ces critères concernent :
 - o La présence d'institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection (critère politique);
 - o L'existence d'une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union européenne (critère économique);
 - o La capacité du pays candidat d' en assumer les obligations, et notamment en souscrivant aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire (critère de la reprise de l'acquis communautaire).
- Le développement des relations économiques et commerciales avec la région et à l'intérieur de celle-ci;
- Le développement de l'aide économique et financière existante;
- L'aide à la démocratisation, à la société civile, à l'éducation et au développement institutionnel;
- La coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures;
- Le développement du dialogue politique.

Les progrès accomplis par l'Albanie pour tenter de relever les nombreux défis qu'elle doit affronter ont été limités. Les recommandations formulées dans le rapport 2002 sur le processus de stabilisation et d'association (PSA) n'ont été que partiellement suivies. La relative quoique encore fragile stabilité politique atteinte au printemps 2002, avec la reprise du dialogue entre partis, a permis à l'élection du nouveau président de se dérouler dans un contexte serein, mais ne s'est pas encore traduite par des réalisations significatives en termes de réformes.

L'Albanie a réalisé des progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la communauté internationale concernant l'amélioration des procédures électorales du pays. Cependant, ce climat s'est révélé insuffisant pour favoriser le respect des exigences

constitutionnelles relatives à l'obligation de restituer les terres aux personnes expropriées au cours de la période communiste ou, à défaut, d'indemniser ces dernières. Si des progrès ont été enregistrés pour ce qui est du développement d'une bonne coopération régionale, la mise en œuvre de l'État de droit est toujours déficiente, notamment en raison de la faiblesse des institutions chargées de faire respecter la loi, d'une capacité administrative limitée, de la corruption et de la criminalité organisée. Les libertés individuelles et les droits de l'homme sont garantis par la législation albanaise, mais il reste encore d'importants progrès à réaliser du point de vue leur mise en œuvre.

Les attitudes albanaises à l'égard des minorités demeurent globalement constructives, mais les efforts consentis pour obtenir des résultats plus satisfaisants dans ce domaine témoignent d'une ambition limitée de la part de l'Albanie. La croissance du PIB en Albanie est restée soutenue et a atteint entre 4,5 % et 5 %, contre 6,5 % en 2001. Ce ralentissement est principalement imputable à la dépression généralisée qui caractérise l'économie mondiale, à la faible croissance du secteur agricole et au manque d'efficacité des administrations fiscales et douanières. Les autorités ont, en partie, réussi à faire face à ces difficultés, dans la mesure où les objectifs en matière de déficit budgétaire et d'inflation ont été atteints. Le processus de privatisation et de restructuration du secteur financier n'a que peu progressé. Le climat général des affaires ne s'est pas amélioré de façon significative, en dépit de certaines initiatives visant à soutenir la promotion des entreprises et à encourager l'investissement local et étranger. La sécurité juridique reste insuffisante et la législation commerciale n'est pas de nature à encourager le développement des entreprises.

L'Albanie devra poursuivre ces efforts à moyen terme si elle veut obtenir des résultats significatifs en la matière.

Compte tenu du rythme actuel des réformes, les négociations d'intégration au sein de l'Union européenne risquent toutefois d'être assez longues. Pour être en mesure de les conclure, l'Albanie devra auparavant démontrer sa capacité à mettre en œuvre les dispositions du futur accord et à résoudre les problèmes prioritaires identifiés par l'Union européenne dans ses divers rapports ainsi que par l'intermédiaire de ses différents instruments de suivi. Il lui faut accorder une attention particulière au domaine de la justice et des affaires intérieures, si elle veut véritablement faire progresser le processus de stabilisation et d'association (PSA).

L'Albanie a accompli des progrès en matière de contrôle des migrations clandestines à destination de l'UE, mais les trafics illicites d'êtres humains et de stupéfiants et les autres formes de criminalité organisée, ainsi que la corruption dans des secteurs fondamentaux tels que le système judiciaire, les douanes et la police, restent des sujets de vive préoccupation. Les progrès réalisés dans le domaine judiciaire ont été limités et les poursuites engagées contre les criminels peu nombreuses, et ce malgré l'augmentation du nombre de détenus. L'Albanie ne sera en mesure de résoudre des problèmes aussi complexes que si le gouvernement, les forces politiques albanaïses et les organes chargés de faire respecter la loi (notamment le ministère public et le pouvoir judiciaire) s'y engagent véritablement et font preuve d'une détermination absolue à traduire cet engagement dans des actions concrètes.

4.2.2 Vision de l'Union européenne :

L'intégration progressive de l'Albanie dans les structures de l'Union européenne reste la principale aspiration politique de l'Albanie. En témoigne souvent l'attitude de l'élite politique et administrative. Des contacts étroits entre la Communauté et ladite «élite» ont permis d'en arriver à une assez bonne compréhension des concepts liés au processus d'intégration. Les autorités prennent nettement parti en faveur de l'intégration dans l'Union européenne, laquelle est fréquemment présentée comme un moyen de faciliter les réformes. Toutefois, le dialogue et la bonne compréhension ne suffisent pas pour assurer une mise en œuvre efficace des réformes.

La population albanaïse est certainement influencée par ses dirigeants politiques et s'accorde généralement à reconnaître avec eux l'importance d'un rapprochement avec l'Union européenne. Les premières tentatives du gouvernement visant à mesurer les attitudes de la population à l'égard du processus d'intégration à l'Union européenne ainsi que sa compréhension révèlent un certain nombre d'éléments intéressants : le soutien en faveur de l'intégration européenne est bien supérieur, par nature, à la compréhension du processus à suivre pour y arriver; la plupart des Albanais souhaitent rejoindre l'Union Européenne aussi rapidement que possible et s'attendent à ce que leur pays y entre d'ici 5 à 10 ans; un nombre considérable d'Albanais estiment que l'Union européenne devrait admettre l'Albanie en son sein même si le pays n'est pas prêt pour l'adhésion, dans la mesure où cela favoriserait la réalisation de véritables réformes. Pour l'opinion albanaïse,

l'avantage le plus important que procurerait cette adhésion serait la liberté de circulation des personnes. De toute évidence, l'administration publique et les médias ont une compréhension acceptable du processus, mais le secteur des entreprises et les ONG locales semblent moins bien informés.

Les premiers sondages d'opinion confirment toutefois également que la population a un certain nombre d'idées fausses sur ce que représente réellement l'Union européenne, ainsi que sur la nature et la raison des efforts que doit accomplir l'Albanie pour en devenir membre. Il convient de rectifier ces erreurs aussi rapidement que possible en délivrant des messages réalistes et encourageants. Selon des sources albanaises, il est primordial de mieux informer l'opinion des efforts réels qu'il faut consentir et du temps qui sera nécessaire pour intégrer l'Albanie. Dans le cas contraire, le risque est grand de voir les erreurs de perception d'aujourd'hui devenir les frustrations de demain et de faire ressurgir ce sentiment ultra nationaliste ayant pour objectif la construction de la Grande Albanie.

La couverture que donnent les médias de la Communauté européenne et de ses activités continue de s'améliorer et est assez complète, puisqu'elle couvre les principaux événements concernant les relations bilatérales entre la Communauté et l'Albanie, notamment les questions relatives à l'aide financière. Un effort est fait pour analyser les principaux événements concernant l'Union européenne et les porter à la connaissance du public.

Toutefois, en raison des handicaps dont souffrent actuellement les médias albanais (un certain manque de professionnalisme et d'indépendance, auquel s'ajoute une connaissance limitée des institutions communautaires et de leur fonctionnement) ainsi que de la tentation de «politiser» les questions relatives à l'Europe, l'information souffre toujours d'effets de distorsion et d'inexactitudes.

Il importe donc que les Albanais soient convenablement informés des implications du processus d'intégration, et notamment des contraintes et des efforts qu'il exige afin qu'ils ne soient pas déçus s'ils n'accèdent que lentement à des qualités de vie supérieures à celles qu'ils connaissent actuellement. Cette déception éventuelle pourrait en effet être génératrice d'un accroissement conséquent de sympathisants vis à vis de mouvements radicaux et extrémistes n'ayant pour seul but que l'embrassement local, la déstabilisation de ce pays et la réconciliation de tous les Albanais au sein d'une même Nation.

5 CONCLUSION :

Il est donc clair que cette intégration au sein de l'Europe ne peut pas s'accompagner de velléité expansionniste ou d'une volonté politique de créer (ou recréer) la Grande Albanie, volonté qui serait bien évidemment un motif certain de refus de la part des autorités de Bruxelles. Les dirigeants albanais l'ont bien compris et ce concept résurgent de la guerre des Balkans semble bel et bien aux oubliettes.

Pourtant, l'Albanie n'est pas encore prête à intégrer l'Union européenne. Il lui reste d'énormes problèmes à régler, qu'ils soient d'ordre économique, culturel, législatif, social ou autre.

En attendant cette adhésion, il est nécessaire de trouver une solution pacifique susceptible de régler définitivement la crise qui est toujours d'actualité dans les Balkans. Les Serbes et les Albanais devront en effet cohabiter au Kosovo pendant encore quelques années et donc apprendre ou réapprendre à se côtoyer.

Toutefois, il semble malgré tout dangereux de faire attendre la population albanaise. En effet, si elle privilégie pour l'instant l'Union européenne par rapport à la création d'une nouvelle Nation, l'opinion publique pourrait changer pour peu qu'un dirigeant charismatique relayé par quelques médias nationalistes apparaisse dans le paysage politique albanais. Et cela suffirait sans aucun doute pour faire basculer cette zone géographique dans un conflit inextricable dont l'Europe toute entière aurait à souffrir.

Pour éviter ce risque, la solution est certainement l'intégration rapide de l'Albanie au sein de l'Union européenne et l'accession pour ses habitants à la société de consommation telle que l'on peut la connaître dans les pays de l'Europe occidentale.

Mais il faudra à coup sûr étendre cette adhésion à ses voisins et en particulier à la Serbie si l'on souhaite stabiliser définitivement les Balkans.

En attendant, il est tout à fait nécessaire d'injecter rapidement une aide financière européenne massive en direction de ce pays. Mais il faut aussi se pencher sur le cas des régions voisines et en particulier celle du Kosovo. En effet, les albanais kosovars qui ne manifestent pour l'instant aucune volonté de se voir intégrés en Albanie pourraient tout à fait changer d'opinion dès lors que ce pays accèderait à une société de consommation où la vie serait certainement beaucoup plus facile.

Les échanges sont donc à privilégier vers cette aire géographique source de conflits depuis bien des années et les Albanais souhaitent fortement en finir avec ces tensions qui nuisent à leur condition de vie.

6 BIBLIOGRAPHIE :

- ADAM Bernard, la guerre du Kosovo : éclairages et commentaires, éditions Complexe, 1999
- CABANES Pierre, CABANES Bruno, Passions Albanaises de Berisha au Kosovo, éditions Odile Jacob, 1999
- CHAUPRADE Aymeric, Géopolitique – constances et changements dans l’histoire, éditions Ellipses, 2001
- KADARE Ismail, FERNANDEZ-RECATALA Denis, Temps barbares : de l’Albanie au Kosovo, éditions l’Archipel, 1999.
- PLASSERAUD Yves, les minorités, collection CLEFS, éditions Montchrestien, 1998.
- RAUFER Xavier, QUERE Stéphane, Une menace pour l’Europe : la mafia albanaise, éditions Favre, 2000
- ROUX Michel, les Albanais en Yougoslavie, édition La maison des sciences de l’homme, 1992.
- SELLIER André et Jean, Atlas des peuples de l’Europe centrale. édition La Découverte, 1991.

7.1 Annexe 1 : Albanie géographique :



7.2 Annexe 2 : Population albanophone



7.3 Annexe 3 : Comparaisons avec les pays voisins

Produit Intérieur Brut

Voitures particulières pour 1000 habitants

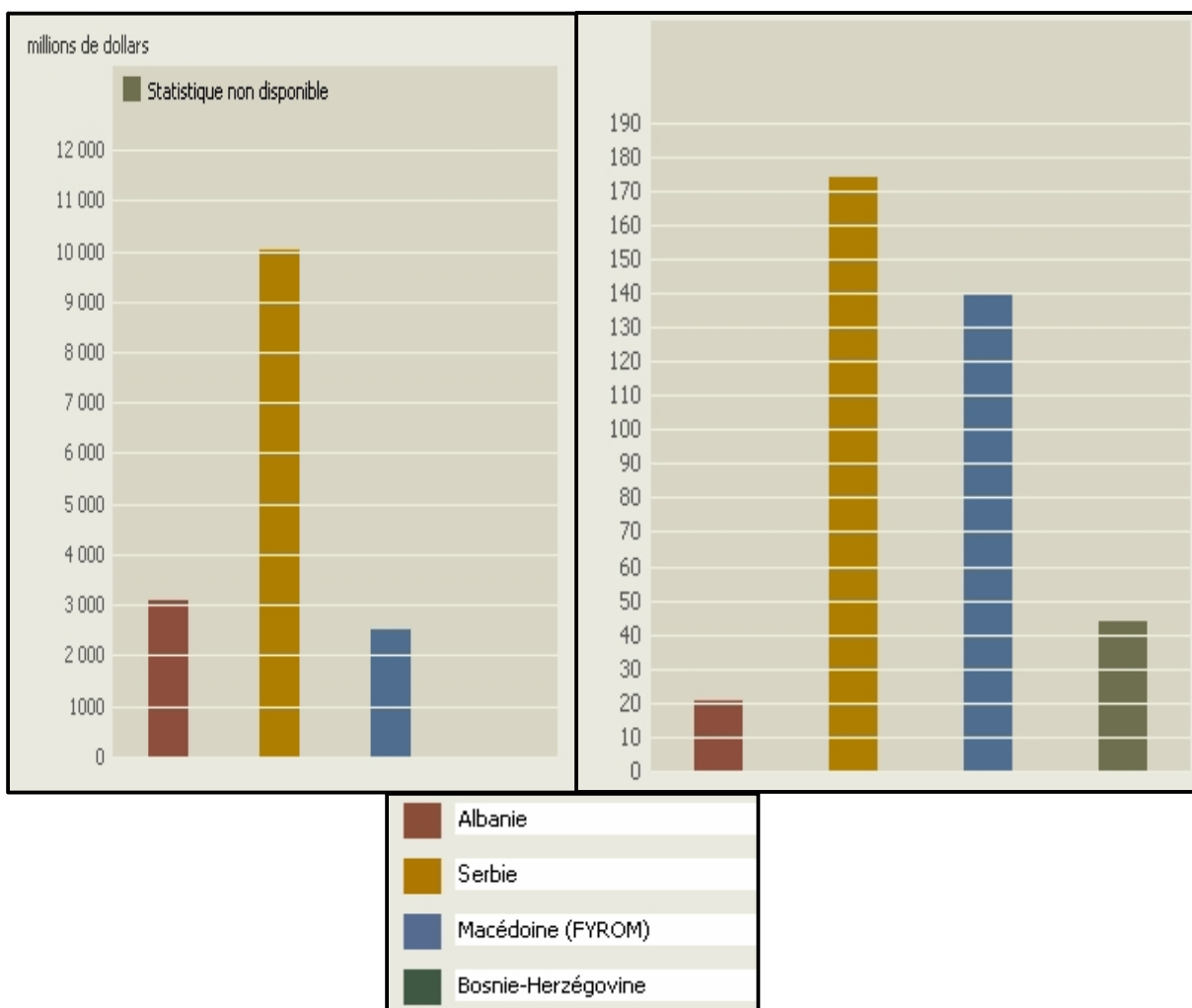


TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION :	1
2	LA CONSTRUCTION DE L'ALBANIE :	3
2.1	HISTOIRE DE L'ALBANIE :	3
2.1.1	L'Antiquité et le Moyen Age :	3
2.1.2	La conquête ottomane :	4
2.1.3	Le XX ^{ème} siècle :	5
2.1.4	De l'après-guerre à aujourd'hui :	6
2.2	DONNEES GEOGRAPHIQUES, DEMOGRAPHIQUES, ETHNIQUES ET LINGUISTIQUES:	8
2.2.1	Données géographiques, démographiques et économiques:	8
2.2.2	Données ethnolinguistiques :	9
3	LES PROBLEMES MAJEURS DE L'ALBANIE :	12
3.1	LES SOCIETES PYRAMIDALES :	12
3.2	LES CLANS OU KANUN OU L'ORGANISATION JURIDIQUE ALBANAISE :	13
3.3	LA MAFIA :	18
4	GRANDE ALBANIE OU UNION EUROPEENNE :	20
4.1	LA GRANDE ALBANIE.....	20
4.1.1	Origine du concept :	20
4.1.2	La question albanaise :	22
4.2	L'ALBANIE ET L'UNION EUROPEENNE :	23
4.2.1	Accession de l'Albanie au sein de l'Union européenne :	23
4.2.2	Vision de l'Union européenne :	26
5	CONCLUSION :	28

6	BIBLIOGRAPHIE :	1
7	ANNEXES.....	1
7.1	ANNEXE 1 : ALBANIE GEOGRAPHIQUE :	1
7.2	ANNEXE 2 : POPULATION ALBANOPHONE	2
7.3	ANNEXE 3 : COMPARAISONS AVEC LES PAYS VOISINS.....	3